L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 6 SEPTEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR [illegible]

CONDITIONS DE L'ABEILLE: [illegible] année d'avance $12. Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription [illegible] ne sera [illegible] discontinuée de la part de l'abonné qu'après qu'il en aura donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—[illegible] par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considéré comme une annonce nouvelle, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, [illegible]; les banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, [illegible] pour navires, bateaux à vapeur, [illegible] de commerce faisant la commission, [illegible] payables à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré [illegible] fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et d'habitations, [illegible] à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, [illegible] pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne paraîtront pas la durée de l'insertion, seront publiées pendant un mois, et devront être payées [illegible] de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics [illegible] d'une nature politique; les annonces ou articles [illegible] personnelle (lorsqu'ils pourront être admis) [illegible] double du prix ordinaire et d'avance.

[illegible] Sturtevant & Co.
[illegible] COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,
[illegible] HUILE DE SPERME ET DE LIN, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No. 12, [illegible] de la Vieille Levée. Nouvelle-Orléans

WILLIAM DAVIDSON & CO.
NEGOCIANS [illegible] COMMISSIONNAIRES
[illegible] N. Orléans.

MORTON & [illegible]
[illegible]

George Buchanan, Robert Buchanan, Geo. & Robt. Buchanan, Marchands Commissionnaires, Rue Tchoupitoulas, [illegible]

[illegible] SECHES, [illegible]

JOSEPH [illegible] ALLING, G. FOSTER [illegible] & Co. Marchands [illegible] et Expéditeurs, Agents [illegible] de la Nlle. Orléans. Nouvelle-Orléans

[illegible] CHAPUS, [illegible] MARCHANDISES FRANÇAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS. [illegible] gros et demi-gros, [illegible] près celle Conti.

[illegible] MERCIER & Co. [illegible] en général, No. 45 Vieille Levée, [illegible] assortiment de groceries fraîches, [illegible] prix libéraux.

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE. CAFÉ.
TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

DES avances libérales seront faites sur consignations et produits à leurs amis de New York, Boston, Philadelphie, Baltimore, Charleston, Savannah, Liverpool, Havre, Kingston et Jamaïque. WOOD & SIMMONS, 80 Magasine.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MR. TRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prêt sur dépôt et d'achat d'or et d'argent de la rue St Louis, No 77, à son établissement, rue Bourbon, entre St Louis et Conti, No 102, et continue, comme par le passé, à faire des prêts sur toutes sortes de marchandises et de consignations, et principalement les achats d'or et d'argent, dont il paie la véritable valeur de ces matières. Les personnes sont priées de ne pas envoyer des enfants ni des esclaves.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest et contre le feu.
Nouvelle-Orléans, [illegible] août 1845.
A UNE assemblée du Bureau des Directeurs, tenue [illegible] jour, E. Matthews Esq. ayant donné sa démission, F. N. Wood Esq. a été unanimement élu président.
GEO. C. LAWRASON, secrétaire.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'ORLEANS.—Bureau rue du Camp, No. 45.
Directeurs:
W. A. Gasquet, Président.
Wm. W. Montgomery, J. B. LeBeau,
F. P. Ducongé, Edw. [illegible]
A. Gordon, R. W. Montgomery,
J. C. Harrison, W. C. Sauier.
CHS. BRIGGS, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable; et en cas de pertes, les réglemens sont faits avec promptitude et libéralité.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest et contre l'incendie.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1845.
CETTE Compagnie [illegible] les risques aujourd'hui dans la compagnie de New York, dite "Sun Mutual Insurance Company," dont l'agence de L. Matthews. Toutes les personnes dont les polices, sur la marine ou les rivières, sont ouvertes, sont priées de les présenter pour être transférées aussitôt que possible.
GEORGE C. LAWRASON, Secrétaire.

OFFICIEL.
DEPARTEMENT DU TRESOR.
Nlle. Orléans, 10 juillet 1845.
LES porteurs des coupons d'intérêt des Bons de l'Etat de la Louisiane (excepté les Bons émis en faveur des Banques hypothécaires et des Municipalités Nos 1 et 3, de la Nouvelle-Orléans) sont priés de les présenter pour en recevoir le paiement au Bureau du soussigné, rue du Canal.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.

Académie de Danse
PAR J. DEVOTI.
LEÇONS DE POLKA.
UNE classe a lieu à sa résidence, rue ROYALE, No 154, tous les lundis, mercredis et vendredis à sept heures du soir, pour l'enseignement de la danse et de la valse. Les leçons de Polka auront lieu les mêmes soirs, à huit heures.
La classe de l'Armory du Bataillon Washington, pour les demoiselles et jeunes garçons a lieu le mardi, à quatre heures et demie, et le samedi à une heure P. M.
Les élèves de cette classe paieront $6 par mois.
Toutes les danses de caractères sont payables à part.
M. D. donnera aussi des leçons particulières à domicile.
Il enseigne la danse dans les institutions suivantes:
Mme. Grand, rue Bourbon, No. 20.
Mlles. Allin, encoignure Carondelet et St Joseph.
Mme. Boque, do Royale et Toulouse.
Mme. Zeller, rue du Camp, No 247.
Au No. 183, rue Julie.
Au Lycée d'Orléans, rue de l'Esplanade.
A l'Institution Louisianaise, 71, rue des Remparts.
A l'Académie Jefferson, passage de la Bourse.

MOUSSELINE CLAIRE A BAS PRIX.
LE soussigné vient d'acheter à l'encan, 3000 yardes de mousseline claire, de divers genres, propres aux habillemens de dames, à savoir:
2000 yardes de Balzorines, couleur forte, d'une yarde de large, qu'il vendra à 15 cents la yarde.
1000 yardes lacunette de 20 à 25 cents.
1000 yardes de superfine, de 25 à 30 cents.
Tous ces articles sont offerts à moitié prix de ce qu'a coûté l'importation, et méritent d'attirer l'attention des dames.
Aussi:—A bas prix—De la toile aux prix de $6 50 à $8 50 la pièce; [illegible] à draps &c. pour clore le stock de la saison actuelle.
G. M. SIMPSON, Encoignure Douane et Chartres

LIQUEURS.—Le soussigné offre à vendre les liqueurs [illegible]:
20 barils brandy du Nord, 20 de genièvre,
20 barils [illegible] excellente eau de vie de pêche, de Baltimore,
20 barils vieux whiskey Monongahela, de 8 ans,
30 demi barils idem, de 8 ans,
35 barils vieux whiskey de Bourbon, [illegible] de Seigle.
SMITH BRYAN, 30 Douane

Grates à bon marché.
LES soussignés préviennent leurs amis ainsi que le public qu'ils viennent de recevoir de New York cinq cents [illegible], surpassant en beauté et en fini tout ce qu'il y a de mieux en ville. Ces grates ont été fabriquées [illegible] par les meilleurs ouvriers du Nord. Ils [illegible] tous les prix, depuis $4 50 jusqu'à $25.
AUSSI—Un grand assortiment de poêles de toutes les qualités.
Ils se chargent du posage des grates et des poêles à des prix très modérés. S. MASPEREAU & Co. rue Condé, No. 22

Aux Habitans Sucriers.
LES soussignés préviennent les habitans sucriers, qu'ils ont inventé un genre de lampe à esprit de gaz, pour sucreries, avec un second tube pour obvier à tout accident.
Ces lampes [illegible] ont deux becs et qui ont été faites expressément pour l'usage de l'esprit de gaz, n'ont besoin d'aucun soin et ne consomment que dix cents d'esprit par 14 heures.
Ils ont en magasin toute espèce de lampes à huile, cuillères et [illegible] pour sucreries, briques à feu pour équipages, esprit de gaz à 45 cents le gallon en prenant par baril. Le tout de première qualité et à vendre à des prix modérés. S. MASPEREAU & Co. rue Condé, No. 22.

Aux Marchands de la Campagne.
LES soussignés préviennent les marchands de la campagne qu'ils ont réduit le prix des ferblanteries [illegible], et qu'ils viennent de recevoir du Nord un grand assortiment de ferblanteries peintes, dont les prix sont [illegible].
Ils ont également en magasin toute espèce de lampes [illegible]
[illegible]

Nouvelle-Orléans:
SAMEDI MATIN, 6 SEPTEMBRE 1845.

CANDIDATS WHIGS:
POUR GOUVERNEUR,
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
EDWARD SPARROW.

UNE NOUVELLE ANNEXION.—Le *New Era* de St. Louis publie une lettre de Santa Fé, portant la date du 8 juillet, et donnant de curieux renseignemens sur la situation du nouveau Mexique. Cette province qui s'étend le long du cours supérieur du Rio Grande entre les deux principales chaînes des montagnes Rocheuses, touche au Texas septentrional avec lequel elle communique par les nombreux défilés de la chaîne Orientale. Elle a des relations suivies avec Saint Louis au Missouri dont les hardis trafiquants traversent chaque année en caravane les vastes plaines du territoire Indien. En outre un certain nombre d'Américains s'y sont établis à demeure, si bien qu'il s'y est tout naturellement formé un parti Américain, lequel se préoccupe très fort de savoir jusqu'où l'on portera les limites du Texas et si toute la partie du Nouveau Mexique qui se trouve à l'Est de Rio-Grande, ne sera pas considérée comme appartenant au nouvel Etat. D'après la lettre que nous citons, un bon nombre d'habitans du pays souhaitent sincèrement l'annexion; ils se rappellent que, depuis l'époque de son indépendance, le Texas a toujours réclamé le Rio Grande comme limite, et maintenant que cette république va jouir des bénéfices de son adjonction à un grand peuple, ils seraient bien aise qu'on les admit à y prendre part. Ils ont fort peu de goût, on le voit, pour le gouvernement Mexicain dont ils n'ont guère à se louer en effet. Dans le Nouveau Mexique comme dans la Californie, l'influence de la métropole ne se fait sentir tout au plus que par les [illegible] exercent des volontiers les gouverneurs, et par les désordres auxquels se livrent habituellement les soldats, cantonnés dans le pays sous le prétexte de le défendre contre les incursions des Indiens. La lettre publiée par le *New Era* peint en couleurs fort vives les dispositions de la partie de la population qui voudrait suivre la destinée du Texas.

"Si on les laisse hors des Etats-Unis, dit cette lettre, leur cas sera mauvais; car le Mexique sait quel est leur désir d'être admis dans l'Union. Ils sont quelque peu alarmés en ce moment; car ils ont appris que Garcia Conde doit visiter le Nouveau Mexique cet été ou cet automne. S'il arrive avant qu'il y ait quelque chose de décidé pour l'annexion, il est fort probable qu'on ne le recevra point sans difficulté; je ne serais pas même étonné qu'on eut recours à la force pour le renvoyer. Le nouveau Mexique est *cordialement* fatigué du gouvernement Mexicain et ferait assurément un énergique effort pour secouer le joug s'il avait à compter sur un peu d'aide; *il est mûr pour la révolte.* Ces dispositions sont entretenues par la plupart des hommes les plus influents et les plus riches de la province, qui se tiennent prêts à agir au premier avis. Ils attendent l'arrivée de leurs amis du Missouri par la caravane afin de savoir quelle marche ils doivent suivre. Quelques-uns espèrent que cet automne des troupes viendront prendre possession au nom des Etats-Unis, et nos soldats trouveront de nombreux amis pour les accueillir: on les saluera comme les libérateurs du nouveau Mexique."

Il ne faut pas oublier que tout ceci est écrit par un Américain, que cet Américain est un annexioniste renforcé, et qu'il voit les hommes et les choses à travers une sorte de prisme grossissant qui lui fait oublier un peu la portion des habitans du nouveau Mexique dont les opinions ne sont point celles de ses amis. Cette portion ne doit pas être tout à fait indifférente à en juger par les craintes que la lettre exprime relativement à la caravane de St. Louis.

Si Garcia Conde arrive ici avant la venue de la caravane, nous prévoyons quelques difficultés de sa part, aussi bien que des troupes du Sud qui sont ici. Je serai sur le qui vive, et j'enverrai des courriers à la rencontre de la caravane pour l'engager à ne pas entrer, s'il commande ici et s'il a quelque force pour le soutenir. S'il n'arrive qu'après la caravane, je pense que si les Américains sont soutenus par leur parti dans la province, nous pourrions nous défendre jusqu'à l'arrivée d'un secours ou nous retirer sur le fort de Brent.... Les soldats de Vera-Cruz qui sont ici, montrent les dispositions les plus grandes à nous piller, et ils l'eussent déjà fait s'ils ne craignaient un peu ceux des habitans qui nous sont favorables."

Quoi qu'il en soit de la force respective des partis dans le nouveau Mexique, le germe de l'annexion y est jeté, et ce germe fructifiera, on peut s'en rapporter aux soins des Américains de Santa Fé et de leurs amis.

On lit dans le *Courrier* d'hier:

"Nous regrettons de n'avoir pas conservé une liasse de l'*Abeille* depuis que la question de la guerre avec le Mexique est sur le tapis; il nous eût été facile, en mettant sous les yeux du public le texte même de cette feuille, de *prouver* tout ce que nous avons avancé dans notre numéro d'hier."

Nous prévenons charitablement, le *Courrier* qu'il s'expose gravement, avec de tels articles, à compromettre sa réputation naissante de prophète. Comment! il prétend pouvoir pénétrer dans l'avenir, et il ne sait seulement pas ce qui s'est passé sous ses yeux il y a quinze jours!—N'est-ce pas l'astrologue qui se laisse tomber dans un puits?

Mais nous ne voulons pas gagner notre cause par défaut: les liasses de l'*Abeille* sont à sa disposition, et nous le défions d'y trouver un seul mot de nature à prouver ce qu'il avance.

"Cependant, dit-il, vous avez donné la nouvelle "positive de la présence d'une armée de 10,000 hom-"mes à huit journées de marche de l'île St. Joseph". Sans doute nous avons donné cette nouvelle, comme tous les autres journaux l'ont donnée; comme nous donnons chaque jour toutes les nouvelles qui nous parviennent: N'est-ce pas notre devoir, notre mission? Une feuille qui ne donnerait pas de nouvelles ne serait pas un journal—ce serait un pamphlet ou un prix-courant. Mais donner une nouvelle ce n'est pas manifester une opinion sur cette nouvelle. Le fait seul de donner une nouvelle n'implique ni approbation ni désapprobation. Pour savoir ces choses-là il n'est pas nécessaire d'être prophète, il faut simplement, surtout quand on est du métier, savoir distinguer sa main gauche de sa main droite.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour de Cité.—L'affaire de Clément de Neutbourg *vs.* Wm. H. McCardle, a été continuée hier et se terminera probablement aujourd'hui.

Abraham Myers a été arrêté par la police de la seconde Municipalité, sous l'accusation d'avoir volé six paires de bas du magasin d'encan de Sykes & Co.

Salubrité.—La salubrité de la ville est excellente. La fièvre jaune n'a pas paru, et l'on espère maintenant qu'elle ne nous visitera pas cette année.

Le steamer UNDINE partira cet après-midi du pied de la rue Bienville, à 4 heures et demie, pour le bas de la rivière, fort Pontchartrain et lieux intermédiaires sur les rivages du Lac. Il sera lundi matin au débarcadère Pontchartrain, à temps pour qu'on puisse prendre les premiers chars.

MEXIQUE.

Un autre correspondant, à portée d'être parfaitement bien informé sur les affaires du Mexique, nous écrit ce qui suit:

"Aux dernières nouvelles la guerre n'était pas déclarée; mais le Congrès venait de sanctionner l'emprunt de quinze millions de piastres qui lui avait été présenté à la fin de juillet, ainsi que la levée de vingt-deux mille hommes de troupes.

"Malgré toutes ces dispositions, je pense que le Mexique ne déclarera pas la guerre et que le gouvernement trop éclairé sur les calamités qui en résulteraient pour le pays, n'agit ainsi que pour ne pas se dépopulariser d'avantage—et que cet emprunt, cette levée de troupes vont trainer en longueur, ce qui donnera le temps à l'ardeur belliqueuse du bon peuple de se calmer."

La malle a manqué hier sur toute la ligne au-delà de Mobile: ce qui n'a rien de bien étonnant après les fortes pluies des trois ou quatre derniers jours.

Le général De Buys.—On lit dans le Planters Banner du 30: "Le candidat whig pour la chaise gubernatoriale, Général William De Buys, vient d'arriver de Lafourche, et allant à St. Martinville. Il est parfaitement bien et très satisfait de la réception qu'on lui a faite partout. Ste. Marie est une paroisse whig qui lui donnera son vote, cela va sans dire, à une grande majorité. Tout le comté des Attakapas lui donnera une forte majorité et nous avons la conviction qu'il emportera l'Etat. Le vote *légitime* de la Louisiane est whig; cela est prouvé par les élections antérieures, sauf celle de M. Mouton. Le général De Buys est honnête et capable: tout militie donc en faveur de son élection. Nous ne demandons qu'une lutte loyale; et nous ne pensons pas qu'on tolérat encore les fraudes de Plaquemines."

Les récoltes aux Attakapas.—On lit dans la Bannière des Planteurs de Franklin, Attakapas: "La canne promet beaucoup et la plupart de nos planteurs seront prêts à rouler vers le commencement d'octobre."

CALIFORNIE.—Tous les rapports, dit le *St. Louis New Era*, s'accordent à représenter les forces militaires de la Californie comme fort divisées. D. Jose Castro paraît avoir le dessus, ayant écrasé les forces du gouvernement et du général Sutter. Il est probable que si la Californie était attaquée par un corps Américain, quelque faible qu'il put être, elle se soumettrait sans tirer un coup de canon.

[illegible]

Le docteur McHenry, auteur du roman Irlandais "J O Halloran" est mort à Larne, en Irlande, le 21 juillet.

—On écrit de Vienne (Autriche), le 10 juillet: "Les prochaines conférences des délégués du zollverein fixent ici à un haut degré l'attention publique tant à cause des changemens éventuels du tarif, qu'à cause des conséquences qui se rattacheront à ces changemens. Si toutes les modifications du tarif que de certaine part l'on réclame si impérieusement et qui sont, quelques unes du moins, très exagérées, venaient à être adoptées, le principe fondamental du tarif, dont les partisans des droits élevés n'apprécient pas suffisamment la simplicité, serait altéré et exposé à des fluctuations, qui par la suite pourraient devenir plus funestes que les inconvenients actuels, que l'on croit écarter par des modifications. Sous le point de vue matériel, les discussions et les démonstrations politiques qui ont eu lieu à ce sujet ne sont de quelque importance pour l'Autriche qu'en tant que la question relative à l'augmentation des droits d'entrée sur les tissus de fine intéresse la Bohême et la Moravie, dont le commerce en fils et en toiles de lin avec la Silésie s'est fait jusqu'ici d'une manière si avantageuse pour les premières, mais surtout pour celle-ci, qui à son tour a procuré par l'exportation de ces lins des avantages de différentes sortes au zollverein et au commerce de ce dernier.

"Mais ce qui, dans cette affaire du tarif, intéresse l'Autriche à un beaucoup plus haut degré encore que le point de vue matériel, c'est le côté politique et la question de principe. Autant il est certain que chez nous tous les amis de la consolidation matérielle et politique de l'Allemagne, aussi bien les industriels que ceux qui ne le sont pas doivent désirer une accession prochaine de l'Autriche au zollverein, autant il l'est qu'on ne veut opérer une pareille fusion avec le zollverein que dans son organisation actuelle, parce que ce n'est que dans sa forme actuelle qu'il peut offrir une entière garantie à l'Autriche. Aussi a-t-on été très surpris d'entendre les déclamations auxquelles on s'est livré dans le Wurtemberg, et tout récemment dans le grand-duché de Bade, et qui feraient croire qu'on veut faire dépendre le maintien du zollverein dans sa forme actuelle, de l'obtention des changemens du tarif exigés. En présence des considérations importantes de la nationalité allemande qui se rattachent au zollverein, quelques positions du tarif plus ou moins élevées ne sauraient déterminer l'étendue actuelle de son territoire, ni le changement de la grande puissance qui a été jusqu'ici à la tête de cette union contre une autre puissance."

REVOLTES EN TURQUIE.

Les événemens viennent chaque jour confirmer cette vérité que l'empire ottoman ne peut retrouver la force et la vitalité que par l'institution de gouvernemens féodataires comme celui de l'Egypte. Les pachas révocables ne sont, dans les provinces éloignées, que des tyrans impuissans pour le bien, tout-puissans pour le mal. On connaît la situation de la Syrie; en Albanie les rebelles ont repoussé les propositions du gouvernement, et l'insurrection est plus menaçante que jamais. Un fait dont les conséquences peuvent être graves vient encore compliquer la situation: dans la Croatie turque les populations sont, comme en Albanie, comme à peu près partout, en armes contre le gouvernement. Le 9 juillet les Turcs ont assailli les troupes autrichiennes chargées de garder la frontière de cette partie de la Croatie que la France a possédée de 1809 à 1814 comme annexe des provinces Illyriennes. Les Autrichiens ont perdu, dit-on 300 hommes et 3 officiers. Le chiffre de cette perte est probablement exagéré; toutefois la collision a été grave, et l'Autriche ne manquera pas d'en tirer avantage pour ses desseins ultérieurs.

Il ne faut pas oublier que l'Autriche est une des trois puissances qui, pour certaines éventualités, ont arrêté entre elles le partage de l'empire ottoman. Le gouvernement turc, auquel la cour de Vienne s'est adressée pour obtenir satisfaction de l'affaire du 9 juillet, fera couper quelques têtes, piller, brûler quelques villages; puis le désordre, un moment suspendu, reprendra son cours. Il n'en serait certainement pas ainsi, nous ne saurions trop le redire, si le sultan, libre de soins et des inquiétudes que lui donnent la Syrie, Tunis et l'Arabie, pouvait, appuyé par les forces de ses grands vassaux, s'appliquer au gouvernement des provinces demeurées sous son autorité directe. Mais tout le monde parle du maintien de l'empire ottoman, et la France seule le désire sérieusement. Ce que veulent les autres puissances, c'est le *statu quo* sous lequel la Turquie se décompose avec une rapidité qui rendra bien facile la tâche des copartageans quand l'heure sera venue. Nous ne nous lasserons pas de signaler à l'Europe ce plan machiavélique.
[*Commerce.*]

—On lit dans le *Charentais*, journal d'Angoulême:

"La faillite de M. Gaudin-Bellecourt, banquier à Saintes, vient d'avoir un cruel retentissement sur la place. Mercredi dernier, M. Magistel, banquier à Angoulême, que l'on pouvait considérer comme tenant une maison succursale de la maison Gaudin, a été déclaré en faillite par jugement du tribunal de commerce d'Angoulême. Deux jours après, M. Pierre, fabricant de papier à Bourlion, fermier ou plutôt homme d'affaires de M. Gaudin-Bellecourt, propriétaire de cette usine, a été à son tour déclaré en faillite.

Quelques autres maisons de commerce ont suspendu leurs paiemens, par suite de la cessation des crédits qui leur étaient ouverts dans cette maison de banque."

[illegible]

Ali, dans le but de fêter sa royale épouse et de procurer en même temps une distraction au sultan, avait fait monter dans son palais un théâtre où la troupe de l'opéra italien a exécuté les morceaux de Rossini et de Bellini. Or, voici le succès qu'a eu l'opéra italien auprès de nos Osmanlis; ils se sont ennuyés à mourir; au milieu d'un passage pathétique, le bouffon paraissait sur l'ordre du sultan, et égayait les spectateurs, plus par ses gestes que par son chant. Quand une scène durait trop longtemps, les sultanes demandaient un changement de décorations, et les acteurs qui par l'exigence de la pièce devaient se trouver dans une chambre, étaient transportés par ces changemens à vue dans une forêt, dans une place publique ou bien dans une caverne. Enfin, dans ce tohu-bohu de musique, de costumes disparates, interrompus par de longues conversations et par le bruit que faisaient ceux qui demandaient de l'eau, le sultan s'ennuyait et bâillait à se fendre la mâchoire: aussi, a-t-il fini par ordonner qu'on mit fin à ce fade amusement, et des bohêmiens furent introduits, lesquels ranimèrent les spectateurs endormis par leurs chants grotesques et leur musique primitive.

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE CHRISTO

PAR ALEXANDRE DUMAS.

TROISIEME PARTIE.

(Pour les deux premières, voir l'*Abeille* du 20 novembre au 7 février.
Pour la troisième voir l'*Abeille* du 4 août au 5 sept.

LE MAJOR CAVALCANTI.

Ni le comte ni Baptistin n'avaient menti en annonçant à Morcerf cette visite du major lucquois, qui servait à Monte-Christo de prétexte pour refuser le dîner qui lui était offert.

Sept heures venaient de sonner, et M. Bertuccio, selon l'ordre qu'il en avait reçu, était parti depuis deux heures pour Auteuil lorsqu'un fiacre s'arrêta à la porte de l'hôtel, et sembla s'enfuir tout honteux aussitôt qu'il eut déposé près de la grille un homme de cinquante-deux ans environ, vêtu d'une de ces redingotes vertes à brandebourgs noirs dont l'espèce est impérissable, à ce qu'il paraît, en Europe. Un large pantalon de drap bleu, une botte encore assez propre, quoique d'un vernis incertain et un peu trop épaisse de semelle, des gants de daim, un chapeau se rapprochant pour la forme d'un chapeau de gendarme, un col noir, bordé d'un liséré blanc, qui, si son propriétaire ne l'eût porté de sa pleine et entière volonté, eût pu passer pour un carcan; tel était le costume pittoresque sous lequel se présenta le personnage qui sonna à la grille, en demandant si ce n'était point au No. 30 de l'avenue des Champs-Elysées que demeurait M. le comte de Monte-Christo, et qui, sur la réponse affirmative du concierge, entra, ferma la porte derrière lui et se dirigea vers le perron.

La tête petite et anguleuse de cet homme, ses cheveux blanchissans, sa moustache épaisse et grise le firent reconnaître par Baptistin, qui avait l'exact signalement du visiteur et qui l'attendait au bas du vestibule. Aussi à peine eut-il prononcé son nom devant le serviteur intelligent, que Monte-Christo était prévenu de son arrivée.

On introduisit l'étranger dans le salon le plus simple. Le comte l'y attendait et alla au-devant de lui d'un air riant.

—Ah! cher Monsieur, dit-il, soyez le bienvenu. Je vous attendais.

—Vraiment! dit le Lucquois, Votre Excellence m'attendait?

—Oui, j'avais été prévenu de votre arrivée pour aujourd'hui à sept heures.

—De mon arrivée? Ainsi vous étiez prévenu?

—Parfaitement.

—Ah! tant mieux! Je craignais, je l'avoue, que l'on eût oublié cette petite précaution.

—Laquelle?

—De vous prévenir.

—Oh! non pas!

—Mais vous êtes sûr de ne pas vous tromper?

—J'en suis sûr.

—C'est bien moi que Votre Excellence attendait aujourd'hui à sept heures?

—C'est bien vous. D'ailleurs vérifions.

—Oh! si vous m'attendiez, dit le Lucquois, ce n'est pas la peine.

—Si fait! si fait! dit Monte-Christo.

Le Lucquois parut légèrement inquiet.

—Voyons, dit Monte-Christo, n'êtes-vous pas M. le marquis Bartolomeo Cavalcanti?

—Bartolomeo Cavalcanti, répéta le Lucquois joyeux, c'est bien cela.

—Ex-major au service d'Autriche?

—Etais-ce major que j'étais? demanda timidement le vieux militaire.

—Oui, dit Monte-Christo, c'était major. C'est le nom que l'on donne en France au grade que vous occupiez en Italie.

—Bon, dit le Lucquois, je ne demande pas mieux, moi, vous comprenez....

—D'ailleurs vous ne venez pas ici de votre propre mouvement, reprit Monte-Christo.

—Oh! bien [illegible]

[illegible]

pièce de l'appartement, mais qui revenaient invariablement à son propriétaire.

—C'est bien cela.... ce cher abbé, "le major Cavalcanti, un digne patricien de Lucques, descendant des Cavalcanti de Florence, continua Monte-Christo tout en lisant, jouissant d'une fortune d'un demi-million de revenu."

Monte-Christo leva les yeux de dessus le papier, et salua.

—D'un demi-million, dit-il; peste! mon cher monsieur Cavalcanti.

—Y a-t-il un demi-million? demanda le Lucquois.

—En toutes lettres; et cela doit être, l'abbé Busoni est l'homme qui connaît le mieux toutes les grandes fortunes de l'Europe.

—Va pour un demi-million, dit le Lucquois; mais, ma parole d'honneur! je ne croyais pas que cela montât si haut.

—Parce que vous avez un intendant qui vous vole; que voulez-vous, cher monsieur Cavalcanti, il faut bien passer par là!

—Vous venez de m'éclairer, dit gravement le Lucquois, je mettrai le drôle à la porte.

Monte-Christo continua:

"Et auquel il ne manquait qu'une chose pour être heureux."

—Oh! mon Dieu, oui! une seule, dit le Lucquois avec un soupir.

"De retrouver un fils adoré."

—Un fils adoré?

"Enlevé dans sa jeunesse soit par un ennemi de sa noble famille, soit par des Bohêmiens."

—A l'âge de cinq ans, monsieur! dit le Lucquois avec un profond soupir et en levant les yeux au ciel.

—Pauvre père! dit Monte-Christo.

Le comte continua:

"Je lui rends l'espoir, je lui rends la vie, monsieur le comte, en lui annonçant que ce fils, que depuis quinze ans il cherche vainement, vous pouvez le lui faire retrouver."

Le Lucquois regarda Monte-Christo avec une indéfinissable expression d'inquiétude.

—Je le puis, répondit Monte-Christo.

Le major se redressa.

—Ah! ah! dit-il, la lettre était donc vraie jusqu'au bout?

—En aviez-vous douté, cher monsieur Bartolomeo?

—Non pas, jamais! Comment donc! un homme grave, un homme revêtu d'un caractère religieux comme l'abbé Busoni, ne se serait pas permis une plaisanterie pareille; mais vous n'avez pas tout lu, Excellence!

—Ah! c'est vrai, dit Monte-Christo, il y a un post-scriptum.

—Oui, répéta le Lucquois.... oui.... y.... a.... un.... post-scriptum.

"Pour ne point causer au major Cavalcanti l'embarras de déplacer des fonds de chez son banquier, je lui envoie une traite de deux mille francs pour ses frais de voyage et le crédit sur vous de la somme de quarante-huit mille francs que vous restez me redevoir."

Le major suivait des yeux ce *post scriptum* avec une visible anxiété.

—Bon! se contenta de dire le comte.

—Il a dit bon, murmura le Lucquois.

—Ainsi.... monsieur, reprit-il.

—Ainsi?.... demanda Monte-Christo.

—Ainsi, le *post scriptum*.

—Eh bien! le *post-scriptum*....

—Est accueilli par vous aussi favorablement que le reste de la lettre?

—Certainement. Nous sommes en compte l'abbé Busoni et moi; je ne sais pas si c'est quarante-huit mille livres précisément que je reste lui redevoir; mais nous n'en sommes pas entre nous à quelques billets de banque. Ah çà vous attachiez donc une grande importance à ce *post-scriptum*, cher monsieur Cavalcanti?

—Je vous avouerai, répondit le Lucquois, que plein de confiance dans la signature de l'abbé Busoni, je ne m'étais pas muni d'autres fonds; de sorte que si cette ressource m'eût manqué, je me serais trouvé fort embarrassé à Paris.

—Est-ce qu'un homme comme vous est embarrassé quelque part, dit Monte-Christo? allons donc!

—Dame! ne connaissant personne, fit le Lucquois.

—Mais on vous connaît, vous.

—Oui, l'on me connaît, de sorte que....

—Achevez, cher monsieur Cavalcanti!

—De sorte que vous me remettrez ces quarante-huit mille livres?

—A votre première réquisition.

Le major roulait de gros yeux ébahis.

—Mais asseyez-vous donc, dit Monte-Christo; en vérité, je ne sais ce que je fais.... je vous tiens debout depuis un quart d'heure....

—Ne faites pas attention.

Le major tira un fauteuil et s'assit.

—Maintenant, dit le comte, voulez-vous prendre quelque chose? un verre de xérès, de porto, d'alicante?

—D'Alicante, puisque vous le voulez bien; c'est mon vin de prédilection.

—J'en ai d'excellent. Avec un biscuit, n'est-ce pas?

—Avec un biscuit, puisque vous m'y forcez.

Monte-Christo sonna; Baptistin parut.

Le comte s'avança vers lui:

—Eh bien?.... demanda-t-il tout bas.

—Le jeune homme est là, répondit le valet de chambre sur le même ton.

—Bien; où l'avez-vous fait entrer?

—Dans le salon bleu, comme l'avait ordonné Son Excellence.

—A merveille. Apportez du vin d'Alicante et des biscuits.

Baptistin sortit.

[illegible] une rougeur de confusion.

—Allons donc! dit Monte-Christo.

Baptistin rentra avec les verres, le vin et les biscuits.

Le comte emplit un verre et versa dans le second quelques gouttes seulement du rubis liquide que contenait la bouteille toute couverte de toile d'araignée et de tous les autres signes qui indiquent la vieillesse du vin bien plus sûrement que ne le font les rides pour l'homme.

Le major ne se trompa point au partage, il prit le verre plein et un biscuit.

Le comte ordonna à Baptistin de poser le plateau à la portée de la main de son hôte, qui commença par goûter l'alicante du bout des lèvres, fit une grimace de satisfaction, et introduisit délicatement le biscuit dans le verre.

—Ainsi, Monsieur, dit Monte-Christo, vous habitiez Lucques, vous étiez riche, vous êtes noble, vous jouissiez de la considération générale, vous aviez tout ce qui peut rendre un homme heureux?

—Tout, Excellence, dit le major en engloutissant son biscuit, tout absolument.

—Et il ne manquait qu'une chose à votre bonheur?

—Qu'une seule, dit le Lucquois.

—C'était de retrouver votre enfant?

—Ah! fit le major en prenant un second biscuit; mais aussi cela me manquait bien.

Le digne Lucquois leva les yeux au ciel et tenta un effort pour soupirer.

—Maintenant, voyons, cher monsieur Cavalcanti, dit Monte-Christo, qu'était-ce que ce fils tant regretté? car on m'avait dit à moi que vous étiez resté célibataire.

—On le croyait, Monsieur, dit le major, et moi-même....

—Oui reprit Monte-Christo, et vous-même aviez accrédité ce bruit. Un péché de jeunesse que vous vouliez cacher à tous les yeux.

Le Lucquois se redressa, prit son air le plus calme et le plus digne, en même temps qu'il baissait modestement les yeux, soit pour assurer sa contenance, soit pour aider à son imagination, tout en regardant en dessous le comte, dont le sourire stéréotypé sur les lèvres annonçait toujours la même bienveillante curiosité.

—Oui, Monsieur, dit-il, je voulais cacher cette faute à tous les yeux.

—Pas pour vous, dit Monte-Christo car un homme est au-dessus de ces choses-là.

—Oh! non pas pour moi certainement, dit le major avec un sourire et en hochant la tête.

—Mais pour sa mère, dit le comte.

—Pour sa mère! s'écria le Lucquois en prenant un troisième biscuit; pour sa pauvre mère!

—Buvez donc, cher monsieur Cavalcanti, dit Monte-Christo en versant au Lucquois un second verre d'alicante; l'émotion vous étouffe.

—Pour sa pauvre mère! murmura le Lucquois en essayant si la puissance de la volonté ne pourrait pas, en agissant sur la glande lacrymale, mouiller le coin de son œil d'une fausse larme.

—Qui appartenait à l'une des premières familles de l'Italie, je crois?

—Patricienne de Fiesole, monsieur le comte, patricienne de Fiesole!

—Et se nommant?

—Vous désirez savoir son nom?

—Oh! mon Dieu! dit Monte-Christo, c'est inutile que vous me le disiez, je le connais.

—Monsieur le comte sait tout, dit le Lucquois en s'inclinant.

—Oliva Corsinari, n'est-ce pas?

—Oliva Corsinari!

—Marquise?

—Marquise!

—Et vous avez fini par l'épouser cependant, malgré les oppositions de famille.

—Mon Dieu! oui, j'ai fini par là.

(*La suite à lundi.*)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Vendredi soir, 5 septembre 1845.

Il a régné un grand calme durant la semaine, dans toutes les descriptions de produits, il faut en partie attribuer cette inactivité aux pluies continuelles que nous avons eues.

COTON—Arrivé depuis le 31 [illegible] dernier, 6,000 balles; expédié dans le même laps de temps, pour Philadelphie 228, Liverpool 1,219; total 1,447 balles. Existence dans les presses et à bord des navires non déclarés, le 5 courant, 15,804 balles.

ETAT DU COTON.

1845, Septembre 1, Stock en mains,	[illegible]
Reçu depuis le 31 dernier,	[illegible]
Expédié depuis le 30 dernier,	[illegible]
Stock en mains ce soir 5 septembre,	[illegible]

A la clôture notre rapport de la semaine dernière, le marché se montrait en apparence faible, et par suite les porteurs ont été [illegible] à concentrer à une baisse de 1/8 cent pour faciliter les qualités au-dessous de [illegible], mais malgré cette réduction de prix, les acheteurs ne [illegible]; et actuellement le marché [illegible] dans une tendance à fléchir. Toutefois les détenteurs se maintiennent dans leur dernière position [illegible]. [illegible]

[illegible]

TABAC—Durant la semaine qui vient de s'écouler, le marché tabac n'a vu s'opérer aucune transaction, en raison du mauvais assortiment du stock, des prix élevés qu'on demande, et de la hausse du taux du fret. [illegible] ventes de [illegible] à peine ont été de 30 boucauts. On porte 300 boucauts tels ce qui se trouve détaillé en ce [illegible]. Nous cotons comme précédemment: inférieur [illegible].

A cette semaine 513 boucauts: expédié pour l'Italie 130. Existence en entrepôt et à bord des navires non déclarés, 8,987 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1, Stock en mains	[illegible]
Reçu depuis le 31 dernier,	[illegible]
Expédié depuis le 31 dernier,	[illegible]
Stock ce soir 5 septembre,	[illegible]

SUCRE LOUISIANE—A cause du mauvais temps, il n'a presque rien été fait dans les sucres. Les faibles ventes qui ont été faites, ont été au taux de [illegible] après la [illegible].

MELASSE—Il y a bon approvisionnement sur place, en [illegible] aux faibles demandes. Cet article continué à se détenir de 24 @ 27 cents le gallon, selon la qualité.

FARINE—L'approvisionnement continue à augmenter, à défaut d'assez d'acheteurs [illegible]

PRODUITS DE L'OUEST—La demande a été modérée. [illegible]

WHISKEY—Coté de 20 @ 21 cents par gallon pour la rectifié et quelques ventes en détail à 22 cents par gallon.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Le marché a été sans activité, il y a eu seulement quelques petites ventes aux anciens cours. Toile de l'Ouest de 10 @ 12 1/2 cents. Corde de Kentucky 5 1/2 cents, suivant la qualité, aux conditions, etc.

GRAINS—Le maïs est en demande, les prix ont monté à [illegible] cents par boisseau en sac. Avoines 30 @ 32 cents par boisseau en sacs. Blé [illegible] cents par boisseau, suivant la qualité. [illegible]

CAFE—Les ventes sont encore [illegible] @ [illegible] pour le Rio, qui est la seule description pour laquelle il y ait quelque demande.

RIZ—La demande est bornée à de très petits lots, de $4 00 @ $4 50 par quintal, suivant la qualité.

SEL—Cet article est toujours très calme; [illegible]

BLANC DE BALEINE—New Bedford [illegible] cents par très petits lots.

FRET.

[illegible]

AVIS.
CERTAINS bruits ayant circulé sur le compte du soussigné, celui-ci croit devoir faire connaître le détail de chaque accord, de la maison Weeks & Guillé, savoir:
[illegible]
A. BALLE.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, le 5 sept. 1845.
Le prix de la farine fraîche est, aujourd'hui, de $4 12 par baril. Conformément au tarif, les boulangers donneront 41 onces de pain pour dix cents pendant la semaine prochaine, à partir du lundi, 8 septembre.
Les pains de seconde qualité, ou de 3 pour 10 cents, devront peser 25 pour cent en sus, c'est-à-dire 51 1/4 onces.
R. MONTEGUT, Maire.

EN débarquement du navire Susan Drew, venant du Havre:
Véritable absinthe suisse et fromage de Gruyère, à vendre par J. N. CURIEN.

AVIS AUX CONSTRUCTEURS ET ENTREPRENEURS—PLAQUES à couvertures, [illegible] à vendre en magasin par A. GORDON, WYLIE & Co.

SANGSUES.
VINGT MILLE sangsues Hongroises et Suédoises, reçues par le navire Susan Drew, du Havre, à vendre aux prix de CINQ, DIX et QUINZE cents pièce, à l'entrepôt général, rue d'Esplanade encoignure Comedie, No. 58, continuation de la rue Royale.
Le même entrepôt a reçu DIX MILLE sangsues que [illegible] par le brick Titi, de la Havane, qu'il vendra de CINQ à DIX cents pièce.
Les prix ne varieront point pendant la durée des chaleurs. P. COURMAN.

TRUFFES.
LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire [illegible], venant du Havre, [illegible] truffes du Périgord, [illegible]
CHARLES DUFOUR, No. 11 Conti

Marchandises sèches [illegible] courant.
[illegible]

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Goel. Commercial, Patterson, Mobile. C. D. Lehmann
Goel. Elizabeth, Conard, Mobile. C. D. Lehmann
ARRIVES.
Bateau de remorque Geneva, [illegible], ayant à sa remorque la goélette Two Friends.
Goélette Two Friends, Colomb, Avanesa.
Steamer J. L. Day, Reynolds, de Mobile.
Steamer Luda, Clark, Vicksburg.
Steamer Richmond, McCord, Vicksburg.
Steamer Rainbow, Selleck, Bayou Sara.
Steamer Paul Jones, Walworth, Vicksburg.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	de Liverpool	d'Amérique
Caledonia, Lott	[illegible]	16 sept
Great Western, Mathews	23 août	[illegible]
Great Britain, Hosken	[illegible]	[illegible]

DERNIERES DATES.
[illegible]

COTONNADES FRANÇAISES.
[illegible]

A LOUER—Deux maisons sur le chemin [illegible], [illegible] de tout et ayant chacune deux chambres, un cabinet et galerie, ainsi qu'une [illegible] cuisine. On peut en prendre possession le douze septembre courant. S'adresser à ROBERT MURPHY, 120 Vieux Bassin

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Susan Drew du Havre:
[illegible] sous marque E. Peimard,
[illegible] Vernis et Lecouflier.
DUCOUYT & TASLADE, 13 Toulouse

SARDINES—En débarquement du Susan Drew, du Havre, [illegible] boîtes sardines et 200 demi do. de la marque de Philippe et Canaud, à vendre par HOUSSE ROCHEREAU & Co. 17 et 19 rue St. Louis

[illegible] ASSORTIS—[illegible] HOUSSE ROCHEREAU & Co. 17 et 19 rue St. Louis

[illegible] J W STANTON & Co. Encoignure Magasine et Lafayette

[illegible]

SAVON [illegible] J W STANTON & Co. Encoignure Magasine et Lafayette

[illegible] J W STANTON & Co. Encoignure Magasine et Lafayette

HUILE D'OLIVE—[illegible] J W STANTON & Co. Encoignure Magasine et Lafayette

A VENDRE en magasin, par le soussigné:
[illegible] barriques Vin rouge [illegible];
[illegible] Vinaigre de vin blanc;
[illegible] vieux Whiskey;
[illegible] caisses vieux Vin rouge Lafitte, Margaux et Gruau Larose, en bouteilles et demi do;
[illegible]
CHARLES DUFOUR, 11 Conti

OLIVES à l'huile, Sardines, Petits pois et l'huile truffée [illegible], à vendre par CHARLES DUFOUR, 11 Conti

CHAMPAGNE—[illegible] paniers Vin de Champagne, marque [illegible], en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par CHARLES DUFOUR. 11 Conti

EAU de Vie d'Alex. Seignette—Les soussignés offrent à vendre en douane:
[illegible] de vie de la marque A. Seignette;
[illegible]
Ayant droit au drawback. LOISON & SILVESTRE, 36 Rue de Chartres

ABSINTHE SUISSE—[illegible] caisses Absinthe Suisse; [illegible] Vermouth, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres

TEINTURERIE PARISIENNE.
Rue Canal, No. 94, entre St. Philippe et Ursulines.
M. [illegible] a l'honneur d'informer le public en général et les marchands de nouveautés, qu'il a établi une TEINTURERIE [illegible]
J. BERICY.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.
Séance du lundi, le 1er septembre 1845.
Attendu que le contrat pour l'éclairage de cette Municipalité expire le 30 courant.
Il est en conséquence résolu que des propositions [illegible] reçues jusqu'au 15 courant, pour le [illegible] qui commencera le 1er octobre et qui expirera le 30 septembre 1846.
Conformément à la résolution ci-dessus, avis est donné que des soumissions cachetées pour l'éclairage, de cette Municipalité, seront reçues par le soussigné à son bureau, jusqu'au 15 du courant.
J. E. LAYET, Secrétaire du Conseil de la Municipalité No. 3

AVIS AUX AVOCATS.
[illegible]

CHAUSSURES.
REÇU par le navire Rhode Island, [illegible] chaussures de Bassett, [illegible], à vendre par FROST & Co. 10 rue des Magasins

Au Sans Pareil.
[illegible] ROYALE ET DUMAINE.
[illegible] assortiment de Marchandises [illegible] arrivages de France.
[illegible]
POUR DAMES:
[illegible]
POUR HOMMES:
[illegible]
EN GROS:
[illegible]

[illegible] LOISON & SILVESTRE.

LE soussigné vient de recevoir les articles suivants, qu'il offre à vendre au No. 13, rue du Canal, [illegible]
FORCADE & Co.

[illegible] CONFISEUR.
[illegible]

[illegible] FROST & Co. 10 rue des Magasins

PLOMB [illegible] FROST & Co. 10 rue des Magasins

HUILE D'OLIVE—[illegible] FROST & Co. 10 rue des Magasins

HUILE DE LIN—[illegible] FROST & Co. 10 rue des Magasins

[illegible] de Londres et Ale d'Ecosse—[illegible] SMITH BRYAN, 30 Douane

[illegible] SMITH BRYAN, 30 Douane

TEREBENTINE et Plomb en barres—[illegible] MERLE, SEYLLE & Co.

[illegible] JOS. FRATE, 28 Vieille Levée.

[illegible] FOSDICK & BROTHER, 74, Camp

MADERE—[illegible] FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

[illegible] FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

CIDRE [illegible] FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

VERDETS [illegible] FOSDICK & BROTHER.

SAVON. [illegible] FOSDICK & BROTHER.

TEREBENTINE—[illegible] FOSDICK & BROTHER.

EAU DE VIE de Champagne [illegible] FOSDICK & BROTHER.

EAU DE VIE—[illegible] FOSDICK & BROTHER, 74, Camp

[illegible] CORDEVIOLLE & LACROIX.

JUTE et [illegible] CHAS. A. BARRIERE.

MOUSSELINE coton—[illegible] CHARLES A. BARRIERE.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
[illegible]

AVIS.—A dater de ce jour, sous [illegible] de dry, pour [illegible] marchandises prises sur les quais, à moins qu'on ne soit porteur d'un ordre délivré par notre à cet effet.
Nlle. Orléans, 1er sept. 1845.
GARTHWAITE, PATAN & Co.

BANQUE DE CITE.
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1845.
LE Bureau des Directeurs de cette institution [illegible] un dividende de TROIS pour cent sur le fonds capital, provenant des profits des six derniers mois, payable aux actionnaires en à leurs représentans, le lundi 8 du courant, ou après.
R. J. PALFREY, Caissier.

CONSULAT DE FRANCE.
[illegible]
[illegible] Chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.

MARCHANDISES SECHES.
FRET & MORTON,
No. 28, rue des Magasins.
EN outre de leur stock actuel, ont reçu un très joli assortiment de marchandises de saison d'un bon choix, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés, et consistant principalement en:
[illegible]
FRET & MORTON, 28 rue des Magasins

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Augusta, capitaine Lâby, de Marseille, via à vis le marché aux légumes, [illegible]
J. LAUVEAU, 14 Toulouse

Bois à brûler.
ON offre à vendre à St-Antoine les cabanes 2,000 à 3,000 cordes de bois à brûler, à 3 milles au-dessus de la ville. A prendre le tout en partie, à des prix très modérés et payable à la fin de la rentrée.
Messieurs les capitaines de steamboats pourront s'approvisionner de ce bois, en s'adressant à FRANCISCO MARQUEZ, encoignure des rues de la Levée et Ste Anne, No. 96.

PEINTURES, etc.—[illegible] W F VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée

AVIS.
GRAINES fraîches de jardinage—Garanties être de la récolte de 1844—Le soussigné informe respectueusement ses habitans qu'il vient de recevoir par le navire Lehigh, de Philadelphie, et directement d'un des meilleurs grainetiers du Nord un grand assortiment de graines fraîches à potagers, consistant en [illegible]
Wm DINN, 11, Commune

LE soussigné n'étant plus l'agent de la manufacture de sirops et liqueurs de Monsieur Jacques Gelabert, [illegible]
B. VALLS.

SUCRE de la Havane—[illegible] B. VALLS

ESPRIT de Thérébentine—[illegible] FOSDICK & BROTHER 74 Camp

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par les bricks Titi et Emprenaro, et à vendre par les soussignés [illegible]
HEPBURN & TURPIN, 11 rue Royale

EAU de Vie de Pinet, [illegible] J. TARDOS, 7 Conti

SAVON—[illegible] J. TARDOS, 7 Conti

PATES [illegible] J. TARDOS, 7 Conti

BRETELLES—[illegible] J. TARDOS, 7 Conti

EN débarquement du navire Augusta, de Marseille—
60 barriques vin rouge de Bergasse;
100 paniers huile d'olive de Plagniol;
[illegible]
100 caisses capres, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13, St. Louis

FONDS de la Banque des Citoyens [illegible] LEOPOLD JEANNET.

SARDINES à l'huile—[illegible] AUG. MOLIER. 90, rue St. Louis

AVIS AU PUBLIC.
AYANT appris que quelques personnes mal intentionnées [illegible] Pontchartrain, [illegible]
M. LARTET.

EN débarquement du navire Augusta, de Marseille et à vendre par le soussigné:
100 barriques vin rouge, marque de Bergasse,
[illegible]
AUGUSTE MOLIER, St. Louis No. 90

LE CALENDRIER DU JARDINIER, pour le mois de septembre.
[illegible]
WM DINN, 11, rue de la Commune.

EN débarquement du navire Augusta, venant de Marseille:
101 barriques Vin rouge Bergasse,
100 paniers Huile [illegible],
[illegible]
A vendre par G. M. LUCAS.

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] E. JOHNS, 110, Poydras

CASSE—[illegible] BLANCHARD, EIMER & Co.

EAU DE VIE de [illegible] BLANCHARD, EIMER & Co.

SANGSUES—[illegible]

HUILE DE BALEINE—[illegible] J F MERCIER & Co.

CIGARES de la Havane—[illegible] J M CABALLERO.

TABAC EN FEUILLES—[illegible] J M CABALLERO.

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] J M CABALLERO.

CIGARES de la Havane—[illegible] J M CABALLERO.

CIGARES Principe—[illegible] J M CABALLERO.

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible]

TABAC—[illegible]

SUCRE Havane—[illegible] FRANCIS LAMPRE.

CONFITURES—[illegible] FRANCIS LAMPRE.

CACAO—[illegible] FRANCIS LAMPRE.

DEMANDE—[illegible]

ON demande une [illegible] R. PALFREY, City Bank.

ON DEMANDE—[illegible] J & A SOULIE.

Le Journal [illegible]
[illegible]

ECHO DES FEUILLETONS.
[illegible]

LOUIS XIV ET SON SIECLE.
[illegible]
M. DE LA PLACE [illegible]

Avis aux Architectes.
EGLISES GOTHIQUES.
VITRAUX DE COULEURS, MOSAIQUES &c.
LE soussigné étant l'agent d'une importante manufacture de verres de couleurs en France, [illegible]
M. C. CAVOREY, [illegible]

Marchandises d'automne et d'hiver.
LES soussignés viennent de recevoir et reçoivent du Nord par les navires [illegible], les articles ci-après détaillés, qu'ils vendront à très bas prix pour du comptant:
[illegible]
DUFOUR, DURAND & Co.

H. DE GOER & RIPPLARD,
21, rue des Magasins.
LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre:
[illegible]
H. DE GOER & RIPPLARD, 21 Magasine.

Cotonnades Françaises.
LES soussignés ont en magasin [illegible]
H. DE GOER & RIPPLARD, 21 Magasine.

FLANELLE GAZE, DE WELSH.
LES soussignés ont reçu directement cent pièces de Flanelle gaze de Welsh, [illegible]
H. DE GOER & RIPPLARD.

LE soussigné ayant acheté de MM. [illegible]
A DESSOMMES.

A VENDRE en magasin par le soussigné:
[illegible]
DUDOUYT & TESLADE, 13 rue Toulouse

CARGAISON ASSORTIE.
A VENDRE au débarquement du brick [illegible], venant de la Martinique:
[illegible]
LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres

A VENDRE en magasin: [illegible]
FOUGET FILS, 167 Royale

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE—
[illegible]
WM. DINN, 11 Commune

VINS rouges—[illegible] J F MERCIER & Co.

VIN blanc—[illegible] J F MERCIER & Co.

VINS en caisses—[illegible] J F MERCIER & Co.

DENTISTE.
VENTOUSES, SAIGNEES, SANGSUES.
CHARLES EINER offre ses [illegible]

CHARRONAGE.
LE soussigné a en magasin et reçoit par tous les navires venant de Philadelphie, un assortiment complet de roues pour plantations, charrettes, wagons, &c. [illegible]
JAMES D. DENEGRE, 27 Vieille Levée

Marchandises en Fil.
LE soussigné a reçu par le [illegible] en magasin [illegible]
SMITH BRYAN.

UN lot de [illegible] BLANCHARD, EIMER & Co.

AUX MARCHANDS-TAILLEURS.
LES soussignés [illegible]
[illegible]